

CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.



OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES DU 11,					
PAR RICHARD PÈRE ET FILS,					
Ingénieurs-opticiens, brevetés, quai St-Antoine, 11.					
HEURES	THERM.	HYGROM.	BAROM.	VENTS.	CIEL
6 heures du mat.	7 d. au dessus de 0.	62 deg.	27 pou. 9 lig.	Nord.	Beau.
Midi	d. au dessus	deg.	27 pou. ligne.		
SOLEIL.			LUNE.		
Lever.	Midi.	Couch.	Phases.	Age.	
5 h. 22 m.	00 h. 1 m.	6 h. 54 m.	Pluie lune.	17	

Le CENSEUR ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues, ou dont les auteurs se font connaître de la Rédaction.

AVIS.

MM. les actionnaires du Censeur sont prévenus que leur réunion générale annuelle aura lieu le 20 avril, à sept heures du soir, dans les bureaux du journal.

Lyon, 12 avril 1838.

DU CRÉDIT EXTRAORDINAIRE DE 4,004,843 F. POUR COMPLÉTER L'ORGANISATION DES ARMES SPÉCIALES.

Le gouvernement ne cesse sous une forme ou sous une autre d'enfler le chiffre de nos dépenses ; il demande chaque année de nouveaux crédits, notre énorme budget ne peut plus suffire ; enfin, la guerre est organisée contre la bourse des contribuables : on peut dire qu'elle est dirigée avec une constance à toute épreuve et même avec une grande habileté. Chaque ministre a à sa disposition des arguments tout prêts quand il s'agit d'obtenir un crédit supplémentaire ou extraordinaire, arguments parfois prodigieux, mais qui ne manquent pas souvent leur effet : tout ce qui se fait dans ce genre depuis 1830 dépasse bien ce que nous avons vu et entendu sous les gouvernements précédents. Jamais en France un ministre n'avait osé dire que nous étions dans une position telle que nous ne pourrions pas immédiatement réunir une armée de trente mille hommes ; c'est cependant ce que M. Molé et M. Bernard se sont efforcés de prouver dans la discussion qui vient de s'ouvrir sur le crédit de 4 millions 4,843 fr. à accorder au département de la guerre.

Cette somme a bien son importance ; cette somme peut effrayer d'autant plus que nous avons employé des centaines de millions pour tenir notre armée sur un bon pied. Aussi, pour décider la chambre qui sait que le budget du ministère de la guerre dépasse 200 millions, M. Molé n'a pas craint de nous montrer aux yeux de l'étranger dans une position telle que nous ne pourrions pas réunir immédiatement dix batteries d'artillerie. Il n'en est rien heureusement ; seulement on a voulu effrayer nos honorables. C'est toujours l'ancien système : il est dégradant, qu'importe ? il compromet la dignité de la France, c'est chose dont le gouvernement n'a guère souci.

Nous disons que M. Molé trompe la France et veut l'entraîner à des dépenses inutiles en exagérant la pénurie de nos ressources, et nous le prouvons : nous avons 14 régiments d'artillerie qui tous, s'il le fallait, entreraient en campagne avec soixante pièces montées.

Ainsi, quand il prend fantaisie à M. Aymar de faire promener sur nos quais le régiment d'artillerie qui tient garnison à Lyon, ce régiment marche toujours avec quarante ou cinquante bouches à feu. En quinze jours, et avec quelques fonds pour acheter des chevaux, le régiment serait en mesure d'entrer en campagne ; nos quatorze régiments sont sans doute dans le même état. Les embarras que le ministre de la guerre a éprouvés en décembre dernier étaient-ils sérieux ? Nous ne le pensons ; ils ne l'étaient pas plus que les causes qui ont motivé le rassemblement de troupes qui s'est fait sur les frontières de Belgique, rassemblement qui n'a jamais été bien expliqué. Aujourd'hui tout tourne à la paix entre la Belgique et la Hollande ; le roi Guillaume reconnaît le traité de séparation, M. Molé ne peut donc avoir de ce côté aucune crainte. D'ailleurs le cas échéant d'une rupture entre la Belgique et la Hollande, le cas échéant aussi d'une circonstance grave et décisive,

le ministre de la guerre pourrait provoquer des achats de chevaux dans les départements même où les troupes seraient rassemblées, et par cette voie subvenir aux besoins immédiats du service ; pour trainer des caissons, les chevaux des paysans, habitués à trainer des chars et des charrettes, sont parfaitement convenables.

Tout bien examiné, et en admettant comme vrais les embarras qu'on a éprouvés l'hiver dernier, on voit qu'ils n'avaient rien de bien grave, et qu'en pareille occurrence on saurait bien vite les faire cesser.

Si une guerre générale s'engageait, que ferait-on ? On achèterait de tous côtés des chevaux de trait ; il ne faudrait pas en acheter deux mille, mais huit ou dix mille. Eh bien ! on procéderait positivement sur une grande échelle de la manière que nous indiquons. Une guerre n'est pas à craindre pour le moment ; aussi l'armée est-elle bien moins organisée pour repousser l'invasion ou pour la conquête que pour vaincre les résistances des populations. M. Molé se plaint des difficultés qu'on rencontrerait pour réunir dix batteries ; pourquoi alors ne concentre-t-il pas nos régiments d'artillerie sur les frontières du Nord ? C'est de ce côté que la guerre peut venir et nous menacer sérieusement ; c'est donc de ce côté que l'artillerie devrait être en garnison. A quoi bon un régiment à Auxerre, un régiment à Valence et dans d'autres localités surtout, si on prévoit des complications dans la politique extérieure ?

Quant à nous, nous avons la conviction que le grand conflit soulevé en 1789 entre la France et l'Europe, et qui s'est continué par les armes jusqu'en 1815, est ajourné pour quelques années. Il se reproduira sans doute, mais ce sera quand la vieille génération qui a vu nos guerres aura cessé de manier les affaires ; c'est elle qui aujourd'hui est maîtresse aussi bien en France qu'en Prusse, qu'en Autriche ; n'en attendez aucun acte téméraire qui compromette le statu quo. Elle n'a pas envie de recommencer la guerre alors qu'elle est sur son déclin.

La France est tellement convaincue que la paix ne sera pas troublée, que les paroles imprudentes de M. Molé n'auront aucun retentissement ; il n'est pas donné à notre gouvernement de nous faire croire qu'il ait quelques velléités belliqueuses : il a laissé honteusement asservir la Pologne, il a abandonné l'Italie, il n'a jamais défendu contre l'oppression les petits états d'Allemagne. Quelle cause pourrait maintenant le déterminer à la guerre ? Les puissances du Nord sentent bien aussi qu'elles ont manqué les occasions qui pouvaient amener une conflagration. Quand on a laissé bombarder Anvers sans faire une diversion, on a bien prouvé qu'on craignait la guerre. Les choses n'ont pas changé depuis notre campagne d'Anvers, et la politique générale ne peut pas non plus s'être modifiée. Reste donc Guillaume : soyons assurés aussi que nous n'avons pas besoin de faire des dépenses en chevaux de trait pour le mettre à la raison, s'il se montrait trop remuant. — Puisque nous avons occasion de parler de l'armée, nous dirons qu'au lieu d'augmenter son budget, on devrait aviser à le rendre moins lourd ; nous croyons que l'on pourrait, sans toucher aux cadres des régiments, diminuer leur effectif, principalement pour l'infanterie. La France aurait cent mille fantassins de moins sous les armes, qu'elle n'aurait pas à concevoir la moindre inquiétude pour son indépendance. Si pourtant l'on croit qu'il est urgent d'augmenter la force des armes spéciales, qu'on fasse des éco-

nomies sur les corps qui n'ont pas besoin d'avoir un aussi grand nombre d'hommes sous les armes. De la sorte on opérerait une compensation qui justifierait les mesures ministérielles pour les armes spéciales. Mais nous n'avons rien à attendre de semblable ; le gouvernement ne comprend pas les économies ; son système est de puiser sans cesse dans la bourse des contribuables, d'augmenter les dépenses publiques sans songer à extirper aucun abus, et ce système, qu'on pousse jusque dans ses dernières limites, finira par rencontrer quelque écueil.

Ainsi que nous l'avons annoncé, on s'occupe activement à Bourgneuf de l'élection de M. Emile de Girardin ; le ministère s'est bien gardé de lui retirer son patronage ; il l'appuie au contraire, et en donne des preuves qui sont de nature à influencer sur les électeurs, en accordant à cet arrondissement des dons assez nombreux qui ne peuvent être attribués qu'au candidat.

M. Voysin de Gartempe fils vient de publier sa circulaire électorale d'où il résulte qu'il se porte concurrent de M. Emile de Girardin. M. Voysin de Gartempe est magistrat ; sa position dans le monde est donc meilleure que celle de M. de Girardin. M. Voysin de Gartempe est dévoué au gouvernement, et par sa position sociale, par son influence morale, il peut rendre au gouvernement des services incontestablement plus utiles que ceux qui peuvent être attendus de M. de Girardin.

Les habitants de Bourgneuf, quels que soient d'ailleurs leur engouement ou les motifs de préférence qu'ils ne voudraient pas avouer, ne peuvent se méprendre sur cette vérité ; il sera donc bien évident que si M. de Girardin obtient la préférence sur son concurrent, ce ne sera pas à ses opinions ministérielles qu'il le devra, ce ne sera pas à son dévouement aux intérêts du gouvernement : ce sera à son individualité, ce sera à ses précédents, à sa carrière, à son caractère, à la position qu'il s'est faite.

Dans ce cas, ce sera avoir gagné quelque chose que d'avoir acquis l'évidence de ce résultat et des motifs qui l'auront amené. La chambre a pu ne pas attacher d'abord beaucoup d'importance à l'élection de M. de Girardin ; mais après ce qui s'est passé, elle ne saurait être indifférente à sa réélection ; elle ne peut fermer les yeux sur l'effet qui en résultera pour sa considération, pour son influence morale.

Voir M. de Girardin réélu, et réélu malgré la concurrence de M. Voysin de Gartempe, ce sera un fait significatif et qui doit jeter un grand jour sur les tendances morales de notre époque. Ce triomphe obtenu sur un magistrat de la première cour du royaume, contre lequel aucun reproche ne s'est jamais élevé, par l'associé de MM. Cleemann et Boutmy, est de nature à éclairer bien des gens qui se refusaient encore à l'évidence, à ébranler bien des convictions qui ne veulent pas voir les choses telles qu'elles sont.

La réforme électorale compte encore dans la chambre et dans les collèges électoraux bien des adversaires plus opiniâtres qu'éclairés que l'esprit de routine rend hostiles à ce qui changerait quelque chose au statu quo, et qui ne voient dans toutes les réformes que des innovations dangereuses. Parmi ces citoyens ce sont bien plus les lumières que la probité qui manquent ; or, n'en doutons pas, tous ceux qui peuvent être rangés dans cette catégorie ne verront pas de sang-froid le résultat que le ministère travaille à opérer à Bourgneuf ; ils sentiront qu'il existe dans notre système électoral des vices auxquels il y a urgence de remédier, si l'on ne veut voir l'édifice représentatif crouler sous le poids de l'indifférence et de la déconsidération.

Cette réaction salutaire à la liberté et à la morale publique ne tient peut-être qu'à un dernier scandale, que quelques-uns redoutent, et que d'autres, qui font profession du même esprit, croient presque devoir désirer. La réforme électorale, remise en lumière par le triomphe de M. de Girardin, serait certes un de ces résultats qui bouleversent complètement les prévisions humaines.

Dans tous les cas, il y a eu des scandales trop publics pour que la candidature de M. de Girardin à Bourgneuf n'amène

Théâtre du Gymnase.

BÉNÉFICE DE M. NOBLECOURT. — 99 MOUTONS ET UN CHAMPENOIS. — ALIX OU LES DEUX MÈRES. — LE CABARET DE LUSTUCRU.

Le Champenois de la pièce n'est pas aussi bête que celui du proverbe, et grâce à quelques verres de vin... de Champagne sans doute (c'est le vin du cru), et aux conseils de son frère, Champenois aussi, mais qui sous les drapeaux est devenu Français et malin, il devient bientôt assez entêté pour préférer Mme Mercier, jeune payse, douée d'une dot de douze mille francs et de toutes les grâces champenoises, à Mme Brunet, veuve exotique et intéressée, qui ne veut se l'approprier par contrat de mariage, lui et ses quatre-vingt-dix-neuf moutons, que pour avoir un troupeau complet. On voit que ce n'est pas le Champenois de la pièce qui est le centième mouton. Qui sera-ce donc ? l'auteur qui a fait une sottise pièce ? le public qui s'y est laissé prendre ? celui qui l'a mise au répertoire ? Au lieu d'un seul j'en ai rencontré trois.

Ça encore été une idée champenoise d'employer les acteurs qui sont les interprètes ordinaires de Molière au Grand-Théâtre, à réciter le galimatias absurde intitulé *Alix ou les Deux Mères*. La patience nous a manqué pour suivre jusqu'au bout cette ennuyeuse et invraisemblable histoire. Si le public a été plus patient que nous, il n'a pas été plus indulgent, et il a outrageusement sifflé cette insupportable parade.

Grâce à Breton et à son histoire de Geneviève de Brabant, qu'il raconte avec une incomparable bouffonnerie, le personnage de Lustucru est parvenu à déridier le public, fort indisposé de la mystification qu'il venait de subir. Toute la pièce est dans ce divertissant personnage, et il la fait accepter malgré l'invraisemblance de sa fable qui a la prétention d'être historique. Qu'on en juge : M. de Turenne, le grand guerrier, comme dit Breton, partant pour la guerre, confie sa fille à Lustucru. Telle est la donnée première de l'œuvre. Nous ne pensons pas, malgré l'autorité historique du vaudeville, que les grands seigneurs du temps

de Louis XIV confiasent leurs filles à garder aux cabaretiers, et à un Lustucru encore !

Le principal mérite de cette représentation est dans les titres des pièces. Ils ont eu la vertu de combler la salle de spectateurs entrés sur la foi de l'affiche. C'était assez sans doute pour M. Noblecourt qui ne s'était pas engagé à rendre en sortant l'argent aux spectateurs s'ils n'étaient pas contents et satisfaits.

Dans un entr'acte, les musiciens du 8^e de ligne ont joué un morceau avec une précision et un ensemble tout militaires. Ces braves soldats se sont couverts de lauriers.

Le Gymnase a encore donné hier au bénéfice de M. Dermay une pièce nouvelle, *Marcel ou l'Intérieur d'un ménage*, drame qui a eu le même sort que celui d'*Alix*, avec lequel il avait du reste tant de choses communes. Quelle main malencontreuse, parmi tant d'ouvrages qui ont du succès à Paris, a fait ces choix pitoyables ? Qu'on y prenne garde, ils pourraient inspirer au public une défiance des premières représentations capable de modifier fâcheusement leur ancien titre de *bénéfices*.

LA PLUIE ET LE BEAU TEMPS.

I.

« Mon cher Gustave, » Je viens de passer huit jours à la maison de campagne, où si vous l'aimez mieux, au château de M. de Pomereuil. L'affaire est en bon train. Sans avoir fait de proposition directe qui pût vous engager, j'en ai dit assez pour qu'on s'expliquât franchement. Votre demande sera bien reçue ; ainsi venez me prendre aux Tuileries le plus tôt possible. Je vous présenterai comme un ami qui désire faire une acquisition dans le voisinage. Vous serez le maître de partir ou de rester, selon votre bon plaisir. Je connais assez les affaires de M. de Pomereuil, avec lequel je suis lié depuis plus de trente ans, pour être certain qu'il laissera à Claire, sa fille unique, au moins 25,000 fr. de rentes, sans compter la succession de sa respectable sœur, Mlle Céleste. En attendant, la dot est de deux cent mille francs. »

Quant à la personne de la future, je n'ai rien à ajouter au

portrait que je vous en ai fait. Elle est fort jolie, trop jolie même pour que je vous parle de son excellent caractère. Vous en serez charmé. Au reste, elle ne vous est pas tout-à-fait inconnue, car elle m'a dit vous avoir vu, il y a trois ans, à Paris, dans un bal, chez son oncle le général ; mais elle était si jeune alors, qu'il est très-probable que vous ne l'aurez pas remarquée. Pour elle, je dois vous dire qu'elle ne vous a pas oublié, et il serait possible que l'amour eût entamé avant moi une négociation dont j'attribue le succès à ma diplomatie.

Le futur beau-père avec lequel vous habiterez est un excellent homme, grand agronome, bon convive, intrépide chasseur, d'une humeur gaie, facile, sauf ses jours de rhumatisme. Nous admirerons ses plantations, vous savourerez son vin du cru ; vous aurez soin de faire honneur aux excellentes pâtisseries, aux crèmes délicieuses, au sirop de groseille de Mlle Céleste, et on vous adorera.

Il ne me reste plus qu'à vous parler d'un quatrième personnage dont il est important de vous concilier les bonnes grâces, ce qui n'est pas facile. C'est l'élève, le favori de ces dames. Gardez-vous, en amoureux distrait, de lui marcher sur la patte : il se nomme Azor.

Maintenant que vous voilà muni de vos instructions, venez et recevez les vœux que fait pour votre bonheur votre vieil ami, »

GERVAIS.

P. S. « Vous viendrez dans votre cabriolet, votre groom en grande tenue. Un prétendu n'a jamais meilleure mine que dans son équipage. »

Encore un mot : vous avez un rival, un voisin de campagne, riche et jeune encore. Il conviendrait assez à M. de Pomereuil ; mais, sans trop vous flatter, je ne le redoute guère. Hâtez-vous seulement. »

Le lendemain du jour où il avait reçu cette lettre, Gustave était sur la route de Longjumeau, dans un élégant cabriolet, traîné par un cheval de haute encolure, aux jambes souples et nerveuses, dont il modérait l'ardeur. Il y avait six lieues à faire avant d'arriver chez M. de Pomereuil. A voir son air sérieux et rêveur, on l'eût pris pour un faiseur de prospectus qui cherche

pas la fin d'un état de choses qui était inconnu avant lui, ne mette pas un terme au système dont il est la personnification. Repoussé, lui et son école doivent disparaître pour long-temps; triomphant, une réaction d'opinion, qui déjà se fait sentir, doit amener plus sûrement encore un dénouement souhaité par tout le monde.

(Courrier français.)

On lit dans le Journal du Commerce :

La pairie compte dans son sein 9 princes, 31 ducs, 34 marquis, 116 comtes, 9 vicomtes, 35 barons, 2 chevaliers et 5 nobles non titrés, contre 10 roturiers et sur un total général de 251 pairs. L'esprit le moins calculateur comprendra instinctivement dans quelle effrayante proportion la noblesse l'emporte à la cour des pairs sur le tiers-état. Les gens titrés y sont vingt-quatre fois plus forts en nombre que les gens non titrés. Vienne une question de principe, on suppose aisément dans quel sens elle sera décidée. Il est vrai d'ajouter que la pairie est un corps foncièrement aristocratique, et constitué, dit-on, ce que ne dit pas la charte, pour contre-balancer l'élément démocratique; nous trouvons le contre-poids un peu lourd, d'autant plus lourd que l'*Almanach royal* constate dans la chambre des députés, qui, à son tour, doit contre-balancer l'élément aristocratique, 1 duc, 9 marquis, 26 comtes, 6 vicomtes, 18 barons, 1 chevalier, 28 nobles non titrés, en tout 89 gentilshommes à opposer à 350 roturiers. Or, la chambre des députés étant composée de 459 membres, la noblesse y figure à peu près pour un cinquième. Cette fraction est colossale si l'on songe que la chambre des députés est l'expression directe d'une catégorie qui l'emporte un peu plus que de quatre cinquièmes sur la catégorie titrée. D'où vient cela? les préfets le savent et la cour le sait peut-être aussi. Quoi qu'il en soit, réunissez la noblesse de ces deux chambres, opposez à cette noblesse le chiffre collectif des pairs et des députés non titrés, et vous trouverez pour résultat que le prétendu équilibre entre les deux pouvoirs n'existe pas, du moins mathématiquement parlant; qu'au contraire la fraction prépondérante est tout à l'avantage de la noblesse. Ceci dit et prouvé, il est difficile de croire que jamais les questions sociales auront une solution impartiale, après avoir été traitées par les deux chambres. Il est vrai que la couronne a le droit de sanctionner. Sans cette garantie, nous n'oserions pas trop nous reposer sur un équilibre si étrangement établi, qu'un duc fait contre-poids à un duc, 9 marquis à 26 marquis, 6 vicomtes députés à 9 vicomtes pairs, 1 chevalier populaire à 2 chevaliers de l'aristocratie. Nous aimerions autant, de l'avis de beaucoup de monde, qu'il n'y eût pas de contre-poids.

En bonne diplomatie, si nous ne faisons point erreur, les ambassadeurs sont à tous égards les symboles rigoureux de l'opinion politique ou de la pensée sociale qui règne au pays qui les envoie. Louis XIV avait pour ambassadeurs des ducs et quelques cardinaux; et dans son temps la Suède était représentée en France par un protestant, la Hollande par un citoyen d'Amsterdam ou de La Haye. Il n'en peut être autrement sous peine d'hypocrisie ou de ridicule. Figurez-vous l'Amérique du Nord ayant pour plénipotentiaire un moine, et la cour de Rome un amiral.

Sait-on la prééminence nationale de ceux qui sont chargés de représenter les principes de la France de juillet hors de la France? La France d'aujourd'hui, celle qui a fait la nuit de Versailles et les trois jours, compte au nombre de ses ambassadeurs 1 duc, 4 marquis, 8 comtes, 2 vicomtes, 18 barons et 24 nobles non titrés. 21 roturiers seulement font tache dans cette glorieuse nomenclature. Ces 21 vilains ne représentent que le quart de nos missionnaires diplomatiques. On a dit dans ces derniers temps que les cours étrangères ne souffraient auprès d'elles que des hommes de naissance pour plénipotentiaires. Le caprice est hautain, et qui le souffre l'autorise; mais que du moins, par une réciprocité forcée, les cours étrangères n'envoient à la cour de France que de simples citoyens comme nous le sommes tous en France devant la grande loi de la charte. Nous n'avons pas grande foi dans notre objection, à voir la route que prennent les institutions chez nous, où l'on s'est avisé récemment de créer des titres, et où l'on se propose d'en donner à des gens qui devraient en bonne logique commencer par avoir un nom avant de songer aux qualifications.

Il n'est pas sans importance de dire que le personnel de la cour du roi des barricades est fier d'avoir 5 ducs, 6 marquis, 21 comtes, 3 vicomtes, 7 barons, 1 chevalier, 8 nobles non titrés, en tout 51 personnes de haute naissance; n'oublions pas 8 roturiers, qui sont là pour l'honneur des principes. Toute proportion gardée entre deux époques différentes, la cour actuelle est plus riche en gentilshommes que ne l'étaient celles de Louis XV et de Louis XVI. Celle de Louis XIV seule l'emporte. Nous avons des preuves et des raisons en réserve, nous voulons toujours dire des chiffres.

Que l'*Almanach royal*, ce beau livre écrit de la main de MM. Montalivet, Molé et Salvandy, consacre au luxe de la cour tant de noms pompeux, nous n'avons qu'à nous taire pour mieux

réfléchir; mais qu'à de commun avec la cour et sévère conseil d'état, qui ne compte pas moins de 4 marquis, 14 comtes, 9 vicomtes, 31 barons, 1 chevalier, 24 nobles non titrés, et qui ne font une petite place qu'à 53 roturiers, très-faible moitié du contingent complet. Quoi! dans le conseil d'état 84 nobles et 53 roturiers! C'est trop pour le siècle de Lafayette, ce n'eût pas été assez pour celui de St-Simon: choisissez. Jusqu'aux consuls, ces moitiés d'ambassadeurs, qui ont été cueillis sur l'arbre généalogique, afin que le caractère nobiliaire de la France se retrouvât sur tous les points du globe. 3 comtes, 2 marquis, 4 barons, 32 nobles non titrés sont chargés de faire respecter le drapeau national à l'étranger. Sur 95 consuls français, 41 sont nobles, 54 ne le sont pas.

Le clergé n'a pas moins à se glorifier de la part qu'on a faite aux ecclésiastiques qui descendent de haut lieu. Tant en archevêques qu'évêques, il revendique 46 nobles non titrés sur un chiffre de 79 dignitaires; 33 appartiennent peut-être à la roture. Le doute est ici fondé en raison, car l'on n'ignore pas que le clergé n'emets ses titres que dans des cas prescrits et fort rares. Il lui est commandé d'éteindre la qualification mondaine sous la qualification religieuse.

Si du clergé nous passons à la justice par une transition naturelle, nous verrons assis sur les fauteuils des cours 3 marquis, 3 comtes, 2 vicomtes, 28 barons, 233 nobles non titrés; restent 895 roturiers pour atteindre au total général de 1164, qui est le chiffre du personnel des cours supérieures. Nous ne ferions pas remarquer le nombre excessif de nobles appelés à exercer les fonctions de juges, sachant combien le barreau est une des rares professions qu'affectionnent les fils des grandes maisons, si nous pouvions oublier que la noblesse est une fraction imperceptible comparée à la masse de 33 millions de Français. Les choses étant égales, en ce sens que nobles et roturiers ont une prédilection semblable pour le barreau, d'où vient que la noblesse l'emporte si prodigieusement sur la roture dans le choix que s'impose le gouvernement en nommant aux fonctions de juges?

Parmi les préfets il y a 9 comtes, 2 vicomtes, 16 barons, 58 nobles non titrés, en tout 85 gentilshommes à opposer à 282 roturiers. N'est-ce que le hasard qui a produit un résultat aristocratique si satisfaisant? S'il n'est pas fortuit, croirions-nous que le pouvoir espère beaucoup plus en la docilité des préfets qui sont comtes et vicomtes que dans la complaisance de ceux qui ne sont que bons administrateurs?

La catégorie la plus riche en gentilshommes est sans contredit celle des conseils-généraux des départements: au nombre de ses membres sont 10 ducs, 36 marquis, 60 comtes, 12 vicomtes, 63 barons, 2 chevaliers, 307 nobles non titrés. Il serait très-aisé de citer des départements où le préfet est comte, le sous-préfet baron, le député marquis et le commandant de la division militaire vicomte. Avec un peu d'illusion et en rendant au département son ancienne dénomination provinciale, vous vous croiriez sous le règne de Louis XIV, quand il y avait des gouverneurs pour les provinces.

Enfin voici l'armée, ce grand corps dont la force première, le nombre, est dans le peuple, exclusivement dans le peuple, du moins depuis la révolution qui sut assez bien l'employer aux frontières, et depuis Napoléon qui le mena plus loin encore. L'armée compte parmi ses officiers-généraux, depuis le grade de maréchal jusqu'à celui de maréchal-de-camp, 2 princes, 7 ducs, 17 marquis, 60 comtes, 22 vicomtes, 77 barons, 14 nobles non titrés, en tout 199 gentilshommes; la roture n'a que 86 noms à mettre en regard de cette resplendissante phalange. L'intendance militaire, depuis le grade le plus élevé jusqu'aux adjudants de 2^e classe, offre 1 vicomte, 14 barons, 39 chevaliers; c'est beaucoup si l'on compare ce chiffre qui égale 54 à celui des officiers non gentilshommes de la même catégorie: il s'élève à 81. N'oublions pas qu'en descendant aux grades inférieurs il devient plus étonnant de rencontrer des hommes de naissance, parce que les derniers emplois sont d'ordinaire assez facilement abandonnés aux gens de peu.

Parmi les colonels d'infanterie et de cavalerie nous comptons 58 nobles et 82 roturiers, et parmi les officiers de cavalerie 57 nobles et 96 roturiers.

Il ne nous reste plus qu'à parler de la marine, cette autre armée alimentée par le peuple, qui vit Jean Bart, un des siens, briller au premier rang sous Louis XIV. Aujourd'hui le peuple peut s'applaudir d'avoir au nombre de ses officiers supérieurs, depuis le grade d'amiral jusqu'à celui de capitaine de vaisseau de 2^e classe, 2 comtes, 12 barons, 34 nobles non titrés, en tout 48 gentilshommes; et en officiers de marine, depuis le grade de capitaine de frégate jusqu'à celui de lieutenant de vaisseau de 2^e classe, 1 prince, 2 ducs, 3 marquis, 9 comtes, 3 vicomtes, 3 barons, 3 chevaliers, 12 nobles non titrés. C'est un nombre de 36 gentilshommes à rapprocher d'un nombre de 51 roturiers.

M. Allier, ancien député des Hautes-Alpes, dont nous avons annoncé la mort, n'a point été enterré avec les céré-

Gustave, tout entier à la perspective de bonheur qui s'ouvrait devant lui, lâchait complaisamment les rênes à son cheval, dont il avait ralenti le pas en partant.

Cependant le temps devenait sombre, le ciel se couvrait de gros nuages, une pluie fine commençait à tomber, chassée par un vent frais. On était alors au milieu de l'automne. Les feuilles des arbres qui bordaient la route tombaient en tourbillonnant, et la bise avec un sifflement aigu soulevait la crotte du cheval. Gustave s'aperçut alors qu'il avait oublié son manteau, ce que le prudent M. Gervais n'avait eu garde de faire. Le mal n'était pas grand, si ce n'est pour le pauvre groom, car le vent soufflait par derrière; mais bientôt il fallut quitter la grande route et tourner à droite pour entrer dans un chemin de traverse. La pluie s'engouffra alors dans le cabriolet comme dans un entonnoir. Gustave était mouillé de la tête aux pieds, tandis que M. Gervais se défendait de son mieux dans les plis de son manteau.

— Quel temps affreux! s'écriait Gustave, en tordant son mouchoir dont il avait cherché à se couvrir les genoux. Je suis inondé.

— C'est vrai. Votre bel habit cachemire reluit comme de la toile cirée.

— Arriverons-nous bientôt?

— Encore deux petites lieues.

Gustave ne répondit rien. Il était hors de lui; mais à qui s'en prendre? à la tempête. Il sentait le ridicule de sa colère et il se taisait.

La marche fut lente et pénible. La pluie avait détrempé les terres, inondé les chemins. Il vint un moment où l'on crut que le cabriolet resterait dans un ravin devenu une mare. Gustave ne se contenait plus; il maudissait tout haut le temps, les chemins, son voyage; il ne concevait pas comment on pouvait choisir une campagne dans un pays aussi affreux. Si la chose eût été possible, il serait retourné sur ses pas. M. Gervais écoutait à son tour sans mot dire, aidant le cheval, poussant à la roue jusqu'à ce qu'on aperçût les murs du parc de Pomereuil. Trois mortelles heures s'étaient écoulées pendant ce pénible

monies religieuses. Il avait dit, peu d'instants avant mourir, et il avait écrit dans son testament: « Je ne veux pas présenté à l'église, où je n'allais pas de mon vivant. Point de luxe à mon convoi; je veux être porté à ma manière demeure sur le corbillard du peuple. »

Au Rédacteur du Censeur.

Lyon, le 11 avril 1838.

Monsieur, J'apprends que quelques spéculateurs sur les bitumes se sont servis de mon nom pour appuyer leurs projets; j'aurais, s'ils l'eussent fait, fait l'analyse de leurs produits et constaté leur bonne qualité.

Jamais je n'ai fait les analyses qui me sont attribuées, et je ne me hasarderais, d'après des essais de laboratoire, à prononcer sur des matières d'une nature aussi changeante, à seulement d'une mine à une autre, mais encore suivant les procédés employés pour leur purification.

D'ailleurs, toutes les personnes qui m'ont honoré de leur confiance pour des explorations ont entre leurs mains des mémoires signés et dont je conserve une copie conforme: donc qui voudront courir les chances des mines, pourront réclamer la lecture afin d'être à même de connaître la nature des minerais, les travaux à exécuter et les probabilités plus ou moins grandes de succès.

J'ose donc espérer, Monsieur le rédacteur, que vous voudrez bien insérer cette lettre dans votre journal, afin de mettre le terme aux abus que l'on essaie de couvrir de mon nom. Agréer, etc.

J. FOURNET,

Professeur à la faculté des sciences.

La promenade triomphale du bœuf gras a eu lieu dimanche, travers les rues principales, les places et les quais de la ville. On doit cette innovation aux garçons bouchers, dont le costume assez coquet et la promenade ont prolongé le carnaval jusqu'à la fin du carême. Le bœuf gras pesait 1,450 kilogrammes; il vient de Suisse où il a valu un prix d'encouragement; son éleveur; il a été acheté par M. Durafour, l'un de nos bouchers.

Paris, 10 avril 1838.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Il paraît que le ministère éprouve dans ce moment tant d'embarras avec ses amis intéressés qu'avec ses adversaires de principes. Les rémunérations se font, dit-on, attendre autant que les dividendes de certaines compagnies industrielles, protégées par M. Guizot et autres.

La loi sur les armes spéciales a paru opportune pour forcer le ministère à réaliser des promesses qui datent de la dernière session et qui se sont naturellement augmentées de services électoraux. Le moment était mal choisi pour rapport à M. Montalivet, qui aurait voulu une délicatesse mieux apprise; mais l'écologie ministérielle est matérialiste, comme on sait, et le sentiment ne se prise pas tant qu'un bon sur les fonds secrets, une mission politique, une concession de mines ou toute autre faveur. Il a donc fallu aviser à satisfaire aux exigences.

On nous assure qu'en attendant la loi des retraites, 300 personnes dans les administrations de l'intérieur et des finances seront admises à faire place à d'autres. Le conseil d'état, la cour des comptes, les parquets auront aussi leurs émérités qui conserveront le titre d'honoraires des fonctions qu'ils exerçaient, et verront des successeurs s'élever pour la plus grande gloire de l'ordre de choses. Les indications de M. Montalivet ont mis en grand émoi toute l'administration.

Le 1^{er} mai est gros de toutes les ordonnances de rémunérations et de retraites, ce qui a fait dire que ce jour-là le ministère fera la pluie et le beau temps.

— Ce matin, les directeurs des galeries de fer ont reçu l'avis que S. A. R. le duc d'Orléans devait venir visiter le merveilleux bazar. Tous les marchands se sont mis en mouvement pour briller leurs étalages, badigeonner leurs devantures, remplir les places vides, et enfin donner un air de fête à la visite, imprévue comme d'ordinaire, d'un prince protecteur de l'industrie. Les heures de la matinée se sont écoulées dans une inutile attente. Il paraît que S. A. R. se faisant annoncer la veille au bazar, avait oublié qu'elle était engagée dans la chasse au clocher, au rendez-vous de la Croix-de-Berny, et qu'elle ne pourrait être à la fois dans

trajet. Le cheval était couvert de sueur, rendu, lorsque Henry, couant son chapeau et nageant dans ses bottes, tira avec colère sonnette de la grande porte du château. A ce bruit, la voix formidable du chien de garde s'était fait entendre.

— Est-ce là, dit Gustave avec un rire forcé, le quatrième personnage dont je dois me concilier les bonnes grâces? Je conçois qu'en effet il serait dangereux de lui marcher sur la patte.

— Descendons vite, répondit M. Gervais; nous avons le temps de faire un bout de toilette. Donnez-moi votre chapeau, que je le redresse; remettez de l'ordre dans votre cravate, et voyez si la pluie vous a laissé une boucle de cheveux à vous jeter sur le front. Vous savez que tout dépend du premier coup d'œil.

Un domestique introduisit les deux amis. En approchant du salon, ils entendirent un bruit confus de voix, et au moment où la porte s'ouvrit, une jeune personne en juger par la souplesse de sa taille, disparut précipitamment dans une pièce voisine.

— C'est elle, dit tout bas M. Gervais à Gustave. Nous n'étions pas attendus: on court à la toilette.

Il était évident, en effet, qu'on ne comptait pas sur cette visite. M. de Pomereuil, dont l'orage avait réveillé le rhumatisme, était demi couché sur un canapé, en robe de chambre, les jambes enveloppées dans la flanelle. Mlle Céleste, sa sœur aînée, gué et sèche, dont la laideur sans remède expliquait suffisamment la vocation pour le célibat, était assise devant un guéridon couvert de pots de confitures qu'elle recouvrait soigneusement de papier blanc, tout en tenant compagnie à son frère. A ses pieds, sur un coussin, sommeillait mollement Azor, qui s'éveilla aussitôt par le salut de sa voix criarde l'arrivée des nouveaux venus. L'accueil fut amical mais contraint. On venait mal à propos. M. de Pomereuil souffrait; Mlle Céleste avait vu d'un coup d'œil que le dîner qu'on allait mettre sur la table n'était ni suffisant ni convenable. Son embarras était visible. Après quelques mots de politesse, elle demanda la permission d'aller vaquer à des soins de ménage.

(La suite au prochain numéro.)

un nouveau moyen de promettre cent pour cent de bénéfices à ses actionnaires.

C'était, en effet, une chose sérieuse pour un jeune homme de trente ans de renoncer à la vie de garçon, cette vie de plaisir, de gaité, d'insouciance, que ses succès dans le monde lui rendaient si douce et si légère; mais la raison le voulait, et il avait cédé aux conseils de M. Gervais plus encore peut-être qu'à ses propres convictions; car, nous devons le dire, avec toutes les manières d'un caractère décidé, Gustave était essentiellement impressionnable, ce qui l'exposait parfois à d'étranges revirements de pensées. C'était pourtant avec une résignation complète qu'il allait au devant du jong conjugal. Il rêvait avec plaisir aux grâces de sa future dont il lui semblait se rappeler les traits; les trente à quarante mille livres de rentes qu'il devait ajouter un jour à sa fortune, déjà très-confortable, étaient aussi pour lui une source d'agréables calculs. Au premier tour de roue, le cœur avait failli lui manquer; à deux lieues de Paris, chez M. Gervais, les nuages de son esprit furent entièrement dissipés.

— Vous voilà enfin! lui dit M. Gervais qui, dans son impatience, était allé à sa rencontre. Allons vite déjeuner, après quoi nous nous remettrons en route. Nous avons encore quatre bonnes lieues de chemin, et je crains que le temps ne se gâte.

On déjeuna vivement, ce qui n'empêcha pas M. Gervais, dont l'appétit avait été tenu en bride pendant deux heures, de réparer amplement le temps perdu. Quant à Gustave, il se contenta de son déjeuner ordinaire, une tasse de chocolat, avec un grand verre d'eau pour accélérer la digestion.

— Nourriture d'amoureux, dit en riant M. Gervais. C'est de bon augure. L'appétit vous reviendra après la noce.

Les deux amis remontèrent en cabriolet, Henry, le groom, par derrière, avec les bottes à revers et la culotte blanche.

Les attraits de Claire, la dot et les six cents arpents du domaine de M. de Pomereuil, surtout les précautions à prendre pour se rendre agréable à tous les hôtes du château, firent les frais de la conversation. Le bon M. Gervais était ravi d'un mariage qui devait unir les familles de ses deux meilleurs amis.

les deux localités à signaler sa protection pour les races chevalines et son goût pour les choses industrielles. A midi les sergents de ville qui, pour le bon ordre, avaient été se rallier d'eux-mêmes sur le boulevard Bonne-Nouvelle, se sont dispersés dans des directions diverses. Le commissaire de police, l'adjoint du maire, les officiers de paix ont quitté le terrain. Un mauvais plaisant a collé dans un coin un papier portant : « Les personnes qui désireraient voir S. A. R. sont invitées à se rendre à la Croix-de-Berny. » Il est probable que S. A. R. avait donné l'ordre de contremander sa visite industrielle au bazar, et que l'on aura oublié d'en informer les autorités.

— Les missionnaires continuent d'exploiter les campagnes de l'Ouest, et, comme les vendeurs ont été chassés du temple, ils ont soin de placer les marchands de saints oripeaux et de joujoux religieux à la porte des églises. Plusieurs maires, convaincus que leurs communes respectives ne présentent pas de sauvages à civiliser, ont voulu s'opposer à cette incursion catholique, apostolique et romaine ; mais il leur a fallu subir cet envahissement en vertu de la liberté des cultes, comme ils la subissaient sous la Restauration, parce que le culte romain était alors religion de l'Etat. Voilà comment, avec un peu d'adresse, on arrive au même but par des voies diamétralement contraires.

Voici un fait qu'on donne comme constant au *National de l'Ouest* : « Des missionnaires étant arrivés dans la commune de la Chapelle-Basse-Mer, canton de Loroux, à environ cinq lieues de Nantes, les marchands sacrés ont établi leurs boutiques aux portes de l'église ; mais le maire de l'endroit, qui ne plaisait pas avec la légalité, convenablement assisté, est allé leur demander en vertu de quel titre ils étalaient ainsi leurs marchandises. Sur la réponse que c'était avec la permission du saint-père, mais qu'ils n'avaient pas de patentes, le maire a fait disparaître les étalages. Aussitôt des démarches ont été faites, et les marchands, produisant des patentes venues de Nantes, ont repris leurs places. »

— Outre M. de Rancé, M. François de Corcelles se présente, dit-on, au collège de l'Aigle, en remplacement du regrettable général Valazé.

— Les électeurs indépendants du Pas-de-Calais, appelés à nommer un député en remplacement de M. Harlé père, décédé, se proposent de porter leurs voix sur M. Lantoin-Harduin, négociant et membre du conseil-général.

— Un fait affligeant a eu lieu dernièrement à St-Esprit (Basses-Pyrénées). Un jeune homme de Bayonne, coupable de quelques propos échangés avec un gendarme, a été conduit à Dax la corde au cou, et mis à la disposition du procureur du roi. De pareils traitements méritent d'être signalés à la justice de l'opinion, quand les faits qui les motivent ne sont que des peccadilles d'enfant mutin.

— On mande de Bordeaux, 8 avril : « L'auteur du meurtre de la rue St-Laurent, qui, après dix jours d'abstinence, avait pris quelque nourriture, paraît être revenu à l'intention de refuser toute espèce d'aliment. Depuis jeudi, après un assez bon déjeuner, il déclara au concierge qu'il ne prendrait plus rien. Depuis ce jour, en effet, il n'a ni bu ni mangé. »

— Le capital nominal de l'emprunt fait par l'Espagne à M. Aguado serait, dit-on, d'un milliard de réaux en valeurs créées, portant 5 p. 0/0 d'intérêt et devant être émis à 50 0/0, ce qui ferait 500 millions de réaux ; ces 500 millions seraient réduits à 400 par une clause secrète qui autoriserait le banquier à négocier ces nouvelles valeurs à 40/0 livres de commission. Sur ces 400 millions, M. Aguado ferait l'avance de 300 millions ainsi composés : confection des titres, 8 millions ; retenue des intérêts du premier semestre sur un milliard, 25 millions ; commission de 5 0/0 sur un milliard, 50 millions ; solde d'anciens comptes, 76 millions ; réserve pour la solde des troupes, 60 millions ; fournitures, 81 millions. M. Aguado réclamerait, en outre, le *quitus* général de ses précédents comptes, la confirmation des concessions de mines, marais et terrains, le titre de grand d'Espagne de 1^{re} classe, le collier de la Toison-d'Or. Les quatre semestres échus de la dette active ne seraient point payés, et l'acquiescement des semestres à échoir resterait suspendu jusqu'au 1^{er} janvier 1841.

M. Marliani recevra 50,000 piastres, dit-on, s'il parvient, par ses négociations, à faire réussir l'emprunt-Aguado.

Chambre des Députés.

PRÉSIDENCE DE M. DUPIN.

Fin de la séance du 9 avril.

M. Anguis continue.

Le ministre de la guerre, dit-il, veut aujourd'hui avoir dix bataillons d'artillerie au grand complet ; il veut augmenter les équipages et combler un déficit qui existerait dans la cavalerie ; mais comment se fait-il qu'on n'ait pas songé plus tôt à ces améliorations ? Je demanderai particulièrement comment il se fait qu'en 1836 M. le ministre de la guerre n'a pas trouvé à employer tout le crédit qu'on lui avait alloué pour les remotes de la cavalerie ; comment encore en 1837 M. le ministre de la guerre nous a proposé des annulations de crédit. Voilà donc une nécessité d'augmentation qui succède bien brutalement à un excédant de crédit. (Mouvement.) Et c'est en temps de paix que cette augmentation devient nécessaire, lorsque vous avez déjà 300 mille hommes sous les armes. Mais rappelez-vous donc que la Restauration a fait avec 180 mille hommes les campagnes de Morée, d'Espagne, et qu'elle a pris Alger.

Où sont donc vos ennemis ? L'Europe vous complimente et vous la félicite, doux échange qui flatte tout le monde, excepté peut-être ceux qui se souviennent de la révolution de juillet ; le traité de la Tafna vient de serrer vos liens avec votre illustre allié... Abd-el-Kader ; toutes les communications sont libres en Afrique, et la prise de Constantine a mis tous vos ennemis en déconfiture.

En présence de faits aussi caractéristiques d'une situation éminemment tranquille, comment sentez-vous donc le besoin d'augmenter l'effectif de messieurs les sapeurs (on rit), d'augmenter les équipages ? Les équipages ! nous autres Parisiens, nous pouvons apprécier leur service ; ils vont de la Rapée au

Gros-Caillo, du Gros-Caillo à la Rapée, comme le ferait, à moins de frais, un charroi ordinaire.

L'orateur insiste sur l'inutilité de l'accroissement de l'effectif dans un moment où le ministère affirme que nous sommes en pleine paix. Que s'il ne faut pas ajouter foi à ses paroles, dit-il en terminant, que si les assurances pacifiques des puissances étrangères sont menteuses et perfides, qu'on ait le courage d'en faire l'aveu, qu'on vienne demander le pied de guerre ; alors nous examinerons la question sous un autre point de vue. En attendant je voterai pour le rejet.

M. le général Duguereau parle en faveur du projet du gouvernement et repousse les conclusions de la commission.

M. Stourm : Messieurs, lorsque le gouvernement est venu solliciter un crédit de plus de quatre millions pour accroître l'effectif de l'armée, je me suis demandé, avant même de connaître les faits graves révélés par votre commission, comment il se pouvait faire qu'une armée de 260,000 hommes, avec un budget annuel de plus de 200 millions, ne fût pas en mesure de faire une simple démonstration sur un point de nos frontières. Car c'est à cela, en définitive, qu'aboutit la demande du ministère. Je fus dès l'abord convaincu qu'un tel état de choses indiquait un mauvais emploi des ressources considérables mises à la disposition du ministre de la guerre, un vice profond dans l'administration de l'armée. Le rapport de la commission est venu me confirmer dans cette opinion, et j'avoue qu'après ce rapport je ne croyais pas que le ministre insistât pour l'adoption de son projet. (Au centre : Ah ! ah ! pourquoi ?) Les calculs de votre commission me paraissent, en effet, d'une justesse incontestable, et ils sont d'ailleurs basés sur des chiffres fournis par le gouvernement lui-même. (Bruit, dénégations au banc des ministres.)

L'orateur examine rapidement la situation européenne ; et il n'aperçoit pas que de graves changements soient survenus dans la politique générale. Sur la question d'Espagne, dit-il, celle qui nous touche de plus près, le ministère a fait connaître ses vues au début de cette session, et certainement il n'a pas changé d'opinion depuis.

M. le président du conseil : Messieurs, l'honorable préopinant m'en a beaucoup appris sur la nature de nos relations extérieures. (Oh ! oh ! — Rires ironiques.) Toutefois, je ne le suivrai pas dans les considérations qu'il a cru devoir vous présenter. Je me bornerai à traiter la véritable question ; et cette question, c'est l'urgence des crédits.

On a prétendu qu'il ne pouvait s'agir que d'une guerre générale ou d'une sécurité absolue. Eh bien ! je dis que cette manière de poser la question n'est pas conforme à la vérité, et surtout qu'elle n'est nullement pratique. Il s'est élevé un incident qu'une simple démonstration peut arrêter à sa source, mais qui, abandonné à lui-même, pourrait s'aggraver et devenir beaucoup plus sérieux. Cela est assez commun en politique ; tous les jours il arrive que des négociations commencées ont besoin d'être appuyées de certaines démonstrations militaires, sans pour cela qu'on en soit à craindre une guerre générale.

Que demandons-nous ? Nous demandons simplement le moyen de mobiliser à volonté vingt-cinq ou trente mille hommes avec l'artillerie nécessaire. La vérité est que dans l'état des choses nous ne pouvons pas, sans de grandes difficultés, sans de très-graves inconvénients, rassembler trente mille hommes. On nous objecte : Mais vous avez quatorze régiments d'artillerie, vous pouvez suspendre l'instruction. Prenez les chevaux, les hommes, les équipages, et portez-les sur le point de la frontière qui réclame leur présence. Messieurs, je n'ai qu'un mot à répondre, c'est qu'il y a urgence. Imaginez-vous quel temps considérable il nous faudrait pour réunir sur la frontière du Nord des équipages d'artillerie disséminés à Toulouse, à Valence, etc. Quand ces transports seraient effectués, le besoin n'existerait plus.

Nous ne demandons que dix batteries sur le pied de guerre, c'est-à-dire ce qui est rigoureusement indispensable pour le service d'un effectif de trente mille hommes. Nous ne craignons point la guerre ; mais nous sentons néanmoins la nécessité de comprimer dans sa source un incident qui peut s'aggraver. Il y a urgence ; et par conséquent, en nous ajournant au budget de 1839, vous ne répondriez en rien à la demande que nous vous adressons. Si vous nous répondez par un refus, vous n'accusez pas du moins notre imprévoyance ; ce n'est pas à nous qu'appartiendra la responsabilité des événements. (Exclamations et murmures prolongés sur un grand nombre de bancs.)

M. Mauguin : La véritable question vient d'être posée par M. le président du conseil. On vous demande de changer l'effectif de paix en un état intermédiaire qui permette la réunion instantanée d'un corps de 30 mille hommes, et on allègue l'urgence. Cette urgence, il faut la justifier.

Pour ma part, j'ai conçu des doutes que je tire de la conduite même du ministre. On craint que des troubles ne naissent à la frontière du Nord, et l'on déclare que l'urgence est telle qu'il est impossible d'attendre le budget. Permettez-moi de vous soumettre une réflexion. J'ai remarqué, il y a peu de temps, une circulaire par laquelle M. le ministre du commerce annonçait qu'une crise commerciale avait éclaté aux Etats-Unis. Cependant les nouvelles qui arrivèrent presque en même temps purent convaincre, au contraire, que la situation des Etats-Unis s'était beaucoup améliorée. Aussi, n'a-t-on pas cru à la circulaire ministérielle, et peut-être le ministère n'y croyait pas lui-même. (Rires et murmures.) De ce fait il est résulté pour tout le monde que le ministère est mal informé, et ne sait pas même ce que savent les maisons de commerce de Havre et de Bordeaux. Mais il y aurait peut-être un motif secret (ah ! ah ! lequel !), celui d'occuper les esprits... (Murmures prolongés au centre. — Interruption.)

M. le ministre de l'intérieur : Il n'est pas inutile peut-être de faire remarquer à la chambre un fait qui m'a frappé : c'est le désaccord qui règne dans la majorité même de la commission. Les allégations de M. Stourm viennent de m'en fournir la preuve. En effet, il vous a dit qu'un effectif de 30,000 hommes rassemblée sur la frontière du Nord, c'était trop ou trop peu ; trop peu si l'on était menacé d'une guerre générale, trop si cette appréhension n'existait pas ; et que, par conséquent, dans cette dernière supposition, il était tout-à-fait inutile de faire une nouvelle dépense.

Au contraire, la commission dit dans son rapport qu'à toutes les époques il faut que la France puisse facilement mobiliser 30,000 hommes sur la frontière du Nord. La contradiction est évidente : la chambre tirera la conséquence.

Quant à M. Mauguin, pour lui, l'Europe n'était pas assez vaste ; il a fait une excursion en Amérique (ah ! ah !), et il vous a dit que le gouvernement avait, dans je ne sais quel but de spéculation, imaginé des nouvelles commerciales de nature à alarmer les intérêts français. Messieurs, un ministre qui se rendrait coupable de pareilles manœuvres ne serait digne ni de la couronne ni de la chambre.

Au centre : Très-bien !

Messieurs, continue l'orateur, nous avons agi avec une parfaite sincérité. Nous avons reçu des renseignements qui avaient même pris place dans des journaux d'une opposition très-avancée, et nous pensions qu'il était de notre devoir de les porter

à la connaissance du commerce, mais avec la réserve et les ménagements que la nature même de ces renseignements nous prescrivait.

M. Mathieu de La Redorte : M. le ministre de l'intérieur a signalé un désaccord apparent entre les membres de la majorité de la commission. Je lui opposerai, moi, le désaccord évident qui existe entre M. le ministre de la guerre et lui. En effet, c'est au nom de l'urgence qu'il est venu inopinément insister pour l'adoption du crédit. Eh bien ! M. le ministre de la guerre disait, lui, dans son exposé de motifs :

« C'est surtout au sein de la paix qu'il convient de pourvoir aux besoins qui se révèlent, parce qu'ils ne peuvent jamais être mieux appréciés qu' alors qu'aucun danger ne préoccupe les esprits et ne peut influencer sur les déterminations à prendre. »

Voilà, messieurs, les propres paroles de M. le ministre de la guerre ; je les livre à la méditation de la chambre. (Rires d'approbation.)

Ce n'est donc pas au nom de l'urgence que ce nouveau crédit vous a été demandé, et ce motif n'a pas même eu les honneurs d'une discussion dans le sein de votre commission.

L'orateur s'attache à justifier les calculs et les conclusions du rapport ; il soutient que la commission s'est convaincue par un mûr examen que l'effectif actuel offrait les moyens de rassembler sur un point donné, et en peu de jours, l'artillerie nécessaire à un corps de 30,000 hommes : 10 batteries pour un corps de ce nombre, 30 voitures par batterie et 6 chevaux par voiture, voilà ce que demande le ministère. C'est beaucoup trop, selon la commission.

On demande 1,800 chevaux ; or, le gouvernement en a 4,026 à sa disposition, répartis dans les divisions territoriales de l'intérieur, et sur ces 4,026, il lui est facile de réunir les 1,800 qu'il demande. Le maréchal Soult, ministre de la guerre, déclarait formellement que les 4,032 chevaux qu'il avait à sa disposition lui permettraient de réunir 336 bouches à feu et 672 caissons à quatre chevaux qu'il pourrait faire arriver instantanément sur un point quelconque de la frontière. Comment se fait-il que le ministère actuel soit si éloigné d'obtenir les mêmes résultats avec des ressources égales ?

L'honorable membre, énumérant les crédits déjà votés, et les comparant aux recettes actuellement prévues, soutient qu'il y a déficit pour l'exercice 1838, et il puise dans cette situation financière un nouveau motif de rejet. Il s'élève avec force en terminant contre les calomnies qu'on n'a pas craint de déverser sur le travail consciencieux de la commission. (Vive approbation.)

M. Lacave-Laplagne, répondant à la dernière partie du discours de l'honorable préopinant, soutient que, d'après les prévisions actuelles, l'exercice 1838 se suffira à lui-même, et que, si les produits continuent de s'élever dans la même proportion que l'année dernière, il y aura même un excédant de recettes de plus de 35 millions.

De toutes parts : A demain ! à demain !

La séance est levée à six heures un quart.

(Correspondance particulière du Censeur.)

Séance du 10 avril.

PRÉSIDENCE DE M. DUPIN.

La séance est ouverte à une heure trois quarts.

L'ordre du jour est la suite de la discussion du projet portant demande de 4,404,843 f. pour compléter l'organisation des armées spéciales dans les divisions territoriales de l'intérieur.

M. le ministre de la guerre a la parole : Messieurs, le projet de loi a pour objet d'introduire, non pas dans l'organisation, mais dans l'effectif de l'organisation des armées spéciales, des améliorations nécessaires. Cette nécessité a été démontrée en décembre dernier, lors de l'affaire de Grunewald ; et depuis long-temps d'ailleurs l'administration avait reconnu l'infériorité numérique de l'artillerie et du génie, comparativement au reste des troupes. Après l'expédition d'Anvers, l'artillerie, qui avait 30,000 chevaux, s'est trouvée réduite à 8,000, tant en chevaux de train qu'en chevaux de monture.

M. le ministre de la guerre entre dans d'autres calculs sur l'état de l'artillerie, et continue ainsi : Supposons que nous ayons 25 ou 30,000 hommes à employer tout de suite. Nous avons, par hypothèse, 10 batteries de marche à mettre en avant sur les 168 dont se composent nos 14 régiments. On ne peut donner à ces 10 batteries moins de 200 coups par pièce pour combattre 7 ou 8 heures ; il faudrait 180 chevaux par batterie montée, ce qui fait un total de 1,800 chevaux. Or, voici toute la question : Pouvons-nous avoir instantanément 1,800 chevaux ?

Nous avons 4,026 chevaux dans les diverses écuries de France ; mais j'ai besoin de chevaux sur la frontière du Nord : irais-je en chercher à Tours, par exemple ? Non, certes ; j'en prendrai à Paris, à La Fère, à Metz, à Strasbourg. Croyez-vous cette situation peu pénible ? C'est celle où nous nous sommes trouvés dans la nuit d'inquiétude du 27 décembre. (Approbation au centre.)

M. le ministre essaie ensuite de démontrer la difficulté qu'il éprouverait à trouver ces chevaux sur les points même les plus voisins. On compte chaque année un huitième, quelquefois un septième de chevaux mis à la réforme par les inspecteurs de remonte ; la remonte dure trois mois, et ce n'est qu'au printemps que les chevaux sont complétés.

Et je n'ai supposé que 200 coups distribués à chaque pièce, pour un combat de 7 ou 8 heures ; mais croyez-vous que je prenne sur ma responsabilité de ne donner que si peu de munitions à des batteries ? Non, j'en donnerais au moins 400, ce qui exigerait le double de chevaux, c'est-à-dire 3,600 chevaux. Et où les trouverions-nous maintenant ?

M. Bernard s'efforce de réfuter les arguments hostiles de la commission ; il répond également à M. Demarçay qui a demandé l'augmentation de l'infanterie, et termine en priant la chambre de voter le projet.

Pendant le discours de M. Bernard, MM. Clauzel et Subervic ont fréquemment haussé les épaules.

M. Jaubert annonce qu'il a demandé la parole quand il a entendu prononcer hier certaines paroles par M. le président du conseil. (M. Jaubert cite le *Moniteur*, à l'endroit où M. Molé a dit qu'on ne pourrait pas réunir 25 à 30,000 hommes sur la frontière en vingt-quatre heures.)

J'ai souffert dans mes sentiments de bon Français, Messieurs, en entendant ces paroles ; mais j'ai été bientôt rassuré, après avoir été inquiété par M. le président du conseil, ministre des affaires étrangères, lorsque j'ai entendu le discours de M. Mathieu de La Redorte. (Ah ! ah ! Bruit au centre.)

Je serais obligé d'avouer, si j'en croyais le ministère, que le maréchal Soult a mal réorganisé notre armée. (Obligé de choisir entre ces deux autorités, le maréchal Soult et M. le ministre de la guerre, je dois choisir M. le maréchal Soult.)

Quand nous avons eu nommé commissaire le général Schramm, cet honorable député a lui-même déclaré dans la commission que, selon lui, la demande du ministère n'était qu'une demande d'augmentation d'effectif pour les besoins de notre armée d'Afrique. (Bruit.)

Je ne veux pas aborder la question d'Afrique ; elle se présentera bientôt, du reste, et je ne désertai pas ces questions. (Nouveau bruit.)

Messieurs, M. Molé a dit à la chambre des pairs que nous ne faisons que commencer en Afrique, et on lui a dit aussi que deux quintaux métriques de quinine avaient été expédiés pour les besoins de l'armée. Je laisse à penser au pays et à toutes les familles... (Interruption.)

M. le président: Je crois que vous n'êtes pas dans la question...

M. Piscatory, secrétaire, se lève: Laissez parler l'orateur.

M. Jaubert, pâle et se retournant: Monsieur le président, je suis dans la question!

M. le président: M. Piscatory, vous êtes membre du bureau, vous n'avez pas le droit de m'interpeller, et je vous rappelle à l'ordre! (Vive agitation.)

M. Piscatory descend dans l'enceinte de la chambre.

M. le président: J'ai dit à M. Jaubert qu'il n'était pas dans la question, parce qu'il discutait sur la question d'Afrique.

M. Jaubert: Je m'élève de la manière la plus formelle contre l'atteinte portée par M. le président à la liberté des opinions. Comment! je ne suis pas dans la question! (Interruption aux bancs ministériels.) Fermez donc les portes de cette chambre, et allons chacun chez nous, si nous ne pouvons discuter. Comment! je ne suis pas dans la question, lorsque je veux dire qu'on a envoyé un grand nombre d'hommes en congé, et que l'artillerie a été obligée, pour les besoins d'Afrique, de dégarner ses équipages! (Rumeurs.) Je n'ai pas interrompu le ministre quand il a parlé, je réclame de lui et des siens la même faveur.

Je dis qu'une grande partie de nos équipages sont en Afrique, et que c'est aux besoins toujours nouveaux de l'Afrique que nous devons le projet de loi.

Je poserai donc ce dilemme où j'enfermerai le ministère: ou bien il s'agit de réformer l'organisation de l'artillerie, et alors il faut supposer que les chambres, les commissions de budget, le maréchal Soult, et enfin tous ceux qui s'en sont occupés n'y ont rien entendu; ou bien l'augmentation d'effectif qu'on demande est afférente à l'Afrique, et alors la bonne foi exige que la dépense soit mise sur le compte du budget de l'armée. Je vote contre le projet.

M. Piscatory monte à la tribune. (Bruit.)

M. le président: Laissez parler l'orateur; il a de droit la parole.

M. Piscatory: La chambre comprend les raisons d'honneur qui me forcent à interrompre la discussion.

L'orateur rappelle ce qui vient de se passer, et ajoute: Qu'a donc voulu M. le président? Que veut-on de nous? On veut que nous vivions dans la chambre d'un malade, et on craint que nous ne parlions trop haut de peur de lui faire mal. (Très-bien! c'est cela!) Mon caractère et ma nature ne me permettent pas de me taire. J'ai été appelé à l'ordre d'un ton qui ne convient

à personne. Si vous approuvez la conduite de M. le président, et je le dis sans orgueil, j'aime mieux quitter ma place de secrétaire et reprendre celle de simple député.

M. Dupin lit le règlement qui lui permet de rappeler à l'ordre sans que personne autre que le membre rappelé à l'ordre puisse parler sur ce fait. J'ai dit à M. Jaubert: Je crois que vous vous écarterez de la question; il a insisté. J'ai répété mon observation. C'est alors que vous vous êtes levé, et que vous m'avez moi-même rappelé à l'ordre, ce que vous n'avez pas en droit de faire. M. Jaubert, je le répète, ne m'a pas paru être dans la question. Son excursion sur la quinine surtout m'a paru en être tout-à-fait dehors.

M. Jaubert, à la tribune: Il n'y a plus de discussion possible si ce droit d'interprétation est donné au président. On aurait dû me savoir gré, pourtant, de n'avoir point parlé de la question ministérielle. (Ah! ah!) J'osais espérer que M. le président oublierait quelques-uns des démêlés que nous avons eus ensemble à la face de la chambre. Il a mérité l'improbation de la chambre. (Non! non! Si! si!)

M. le président: Loin de me rappeler les démêlés dont parle M. Jaubert, je me fais toujours un devoir, lorsque j'ai affaire à des membres qui peuvent avoir quelques motifs de croire que je ne suis pas avec eux dans les meilleurs termes, je me fais toujours un devoir d'être plus réservé avec eux qu'avec les autres, quand j'ai à leur présenter des observations.

Je crois qu'il convient à la dignité de la chambre de passer à l'ordre du jour. (Oui! oui!) La parole est à M. le général Schramm.

M. Schramm dit en peu de mots qu'il a effectivement prononcé les paroles que lui a attribuées M. Jaubert, mais seulement sous une forme dubitative. Il vote pour le projet.

M. Passy, n'abordant pas la question ministérielle, présente quelques chiffres à l'appui du projet.

MM. Chasseloup-Laubat et Liadières, l'un aide-de-camp du duc d'Orléans, l'autre officier d'ordonnance du roi, et inscrits tous deux en faveur du projet, renoncent à la parole.

M. le rapporteur Allard à la parole pour soutenir le projet et résumer la discussion.

Il est quatre heures et demie.

Chambre des Pairs.

(Correspondance particulière du Censeur.)
Séance du 10 avril.

PRÉSIDENCE DE M. LE BARON PASQUIER.

La séance est ouverte à deux heures.

M. le baron Mounier présente le rapport sur la loi relative aux attributions départementales.

La chambre se retire dans les bureaux pour y statuer sur le projet de loi relatif à l'autorisation du département du Jura à s'imposer extraordinairement. Il est décidé que la nomination aura lieu par l'organe du président.

L'ordre du jour appelle la discussion de la loi portant appel à 80,000 hommes sur la classe de 1837; mais M. le ministre de la guerre étant retenu à l'autre chambre par la discussion sur les armes spéciales, et devant y être encore retenu demain par la discussion sur les états-majors, la discussion de cette loi est renvoyée à la semaine prochaine.

La chambre adopte sans discussion plusieurs projets tendant à modifier diverses circonscriptions électorales pour la nomination des membres des conseils-généraux des départements de l'Aveyron, du Calvados, de la Corse, des Côtes-du-Nord, de la Haute-Garonne, de la Gironde, d'Ille-et-Vilaine, de la Manche, du Pas-de-Calais, des Basses-Pyrénées, de la Somme et de l'Yonne.

M. d'Ambrugeat, relativement aux circonscriptions du département de la Marne, présente de longues considérations pour but d'indiquer un autre mode d'examen pour les modifications de cette nature. Il voudrait qu'on se livrât à un plus ample informé qu'on ne fait maintenant avant de déterminer les cantons seront appelés à voter.

M. le comte Roy, président de la dernière session du conseil général de la Marne, prend la parole pour répondre à M. d'Ambrugeat.

Il est quatre heures, la discussion continue.

BOURSE DE PARIS DU 10 AVRIL.

Il y a eu aujourd'hui très-peu d'affaires et presque pas de variations dans les cours des fonds français. L'actif était à 21.

Cinq pour cent	108 33	108 43	108 30	108 30
— fin courant	108 33	108 60	108 33	108 60
Quatre pour cent	80 83	80 90	80 55	80 33
Trois pour cent	80 93	81	80 93	80 93
Rentes de Naples	99 90	99 90	99 90	99 90
— fin courant	800			
Caisse hypothécaire	480			
Emprunt d'Haïti	1235			
Quatre Canaux				
Actions de la Banque				

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTEL.

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULAILLERIE, 11.

Feuille d'Annonces.

ANNONCES JUDICIAIRES.

(6969) Samedi quatorze avril mil huit cent trente-huit, à neuf heures du matin, sur la place des Terreaux, à Lyon, il sera procédé à la vente judiciaire, à l'enchère et au comptant, d'objets saisis, consistant en tables, chaises, poêle, balances, une garde-robe à la moderne, secrétaire, et un fusil de chasse à deux coups, à pistons, en fer, de Fault.

V. THIMONNIER.

(516) Samedi quatorze courant, à neuf heures du matin, dans le domicile du sieur Schimper, traiteur, rue Ste-Marie-des-Terreux, il sera vendu un mobilier considérable, consistant en tables, chaises, commode, pendule, comptoir, glaces, batterie de cuisine en cuivre, linge de corps et de table, une grande quantité de vins fins, etc.

(6962) ÉTUDE DE M^e GROZ, AVOUÉ,
Rue Bât-d'Argent, 16.

Au cinq mai mil huit cent trente-huit, adjudication définitive, devant le tribunal civil de Lyon, d'une riche propriété rurale, appelée domaine de Dorieux, située sur les communes de Fleurieux-sur-l'Arbresle, de Lauzanne et de Châtillon-d'Azergue, arrosée dans toute son étendue par les rivières de la Brovenne et de l'Azergue.

Ce domaine sera vendu en six lots; néanmoins il y aura enchère générale sur les six lots, et elle sera préférée si elle excède ou même égale le montant des enchères partielles.

L'estimation qui en a été faite par les experts s'élève à la somme de 146,866 f. 80 c.

ANNONCES DIVERSES

(327) A VENDRE pour cause de départ. — Une pharmacie nouvellement restaurée et pourvue d'un fort joli laboratoire.

S'adresser au cabinet de M^e Thébaud, avocat, rue Ecorcheboeuf, 17.

(6918) A VENDRE. — Un joli fonds de restaurateur, situé dans un des plus beaux quartiers de Lyon.

S'adresser au bureau du Censeur.

(4752) A VENDRE pour cessation de commerce. — Fonds d'auberge bien achalandé, situé à Serin.

S'adresser au bureau du journal.

(4759) A VENDRE de suite pour cause de maladie. — Fonds de café situé place du Pont de la Guillotière, au-dessous de la mairie. S'y adresser.

(6968) AVIS.

MM. les actionnaires de la société anonyme d'éclairage par le gaz pour la ville de Lyon sont priés de se rendre à l'assemblée générale qui aura lieu dans les bureaux de l'administration, rue des Célestins, 5, mardi 17 avril, à onze heures du matin, à l'effet de délibérer sur le parti à prendre à l'occasion de l'éclairage au gaz de la ville de la Guillotière.

Ils sont également prévenus que les propriétaires de moins de dix actions peuvent se réunir et se faire représenter par l'un d'eux réunissant dix actions au moins par leur concours.



Le sieur HURCHS-HASS, premier artiste pédicure, natif de Coblenz, a l'honneur de prévenir qu'il se charge de l'extirpation des cors aux pieds, oignons, durillons, ongles entrés dans les chairs, au moyen d'un elixir de sa composition. L'opération est terminée dans l'espace de deux minutes et sans douleur; on peut de suite prendre sa chaussure, et les personnes opérées ont la satisfaction de tenir la racine du cor entre leurs mains.

Il est porteur d'un grand nombre de certificats qui lui ont été délivrés en Allemagne et en France; il a aussi des attestations qui lui ont été délivrées un an après la guérison.

Il traite gratuitement les indigents.

Le sieur HURCHS-HASS se transporte chez les personnes qui lui font l'honneur de le demander.

Il est logé hôtel des Façades, place Bellecour, 10, côté du Rhône, chez M. Bénay, au 1^{er}, n^o 7. (4758)

COMPAGNIES COMMERCIALES D'ASSURANCES

D'ANVERS,

Au capital de 60 millions.

30 millions sont affectés aux risques de navigation,

30 millions sont affectés aux risques d'incendie et sur la vie.

Ces riches compagnies, qui sont autorisées par ordonnances royales, offrent, en raison de leur constitution, la garantie la plus grande.

Elles paient intégralement les avaries de navigation, et accordent la 7^e année gratuite en incendie.

Etablies à Anvers sous la direction de M. A. Morel, elles ont pour banquiers, à Paris, MM. André et Cottier, Delamare et Martin Didier;

Et pour agent général à Lyon, M. Rejanin, dont les bureaux sont quai Serin, n^o 23. (4702)

Plumes nationales de Perry,

Au prix de 1 fr. 25 c. à 1 fr. 85 c. la carte.

Ces plumes, entièrement nouvelles, sont particulièrement destinées aux personnes qui cherchent l'économie.

La souplesse et la perfection des précédentes plumes de Perry sont trop généralement connues et trop bien appréciées par ceux qui en ont fait usage, pour que ces nouvelles puissent les remplacer; mais les plumes nationales sont destinées à répondre au seul reproche long-temps fait aux plumes-Perry d'être trop chères. En effet, les plumes nationales, qui sont à peu près du même prix que les plumes des autres fabricants, seront à beaucoup meilleur marché, parce qu'elles dureront trois fois plus qu'elles. Elles se vendent chez tous les marchands-papetiers de cette ville. (6970)

DÉPURATIF DU SANG.

EXTRAIT DE SALSEPARILLE

COMPOSÉ,

En forme de pilules, de M. E. SMITH, docteur en médecine de la Faculté de Londres.

Remède doux et sûr pour la guérison radicale de toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que dartres, gale répercutée, rougeurs de la peau, démangeaisons, boutons, éruptions, douleurs rhumatismales, et vices vénériens; remède spécifique pour combattre avec succès les mauvais effets qui suivent l'usage du mercure.

Dépôt à Lyon, chez Vernet, place des Terreaux, n^o 13; Saint-Etienne, M. Garnier-Martin; à Roanne, M. Mercier, rue Royale; à Mâcon, M. Lacroix; à Grenoble, M. Ricard; à Valence, M. Morel. (1876)

(4760) Une ancienne maison de commerce de cette ville désirerait trouver une personne pouvant disposer de quelques heures par jour pour tenir les écritures, et qui pourrait effectuer de suite un versement de 8 à 15,000 fr. On traiterait pour l'intérêt de la somme et pour l'appointement. S'adresser au bureau du journal.

(6954) MM. MAY frères, marchands de chevaux à Besançon, ont l'honneur de prévenir qu'ils seront à Lyon le 23 avril avec un joli choix de chevaux de selle et de voiture. Ils sont logés hôtel de Henri IV, quai St-Clair.

(6956) BAINS DU JARDIN,
Desservis par trois entrées: rue Belle-Cordière, 5; rue Confart, 26, et rue Bourghéanin, 4.

Le nouveau propriétaire de cet établissement a l'honneur d'informer le public qu'il vient de faire de grandes améliorations d'utilité et de propreté. On y trouvera à volonté un service de bains à domicile fait avec exactitude, ainsi que des baignoires en bois pour les personnes malades.

Le local est spacieux, les cabinets très-aérés et bien éclairés, les eaux très-limpides, et le service fait avec promptitude et propreté.

COMPAGNIE D'ASSURANCES GENERALES SUR LA VIE.

Les assurances sur la vie ont pour objet de garantir un capital ou une rente viagère à la mort d'une personne signée, ou de se créer à soi-même des ressources à l'avenir. Les primes à payer sont calculées en raison de l'assuré et de la durée de l'assurance.

Ces assurances conviennent aussi aux prêteurs qui font des avances sur des rentes ou des pensions viagères; un créancier qui n'a d'autre garantie de remboursement que l'existence et l'industrie de son débiteur.

Les assurances sur la vie ont également pour objet de présenter aux épargnes des placements avantageux. Les rentes viagères rentrent dans cette catégorie; le taux est fixé selon l'âge du rentier; il est de 8 fr. 30 c. à 55 ans; de 9 fr. 15 c. à 59 ans; de 10 fr. à 63 ans; de 11 fr. à 67 ans; de 12 fr. à 71 ans; de 13 fr. à 75 ans; de 14 fr. 30 c. à 80 ans.

La compagnie existe depuis 1819; elle publie deux fois par an le compte de ses opérations.

Les bureaux sont à Lyon, chez M. Ed. Reveil, rue Neuve de la Préfecture, n^o 1. (901)

Mixture odontalgique de Vial.

Pour guérir promptement les MAUX DE DENTS. Dépôt chez M. Malignon, pharmacien, grande rue Mercière, n^o 11, à Lyon. — 2 fr. et 1 fr. 25 c. (502)

Les expériences concluantes, les approbations des savants, des académies et sociétés royales de médecine des commissions nommées par le gouvernement, les brevets et ordonnances insérées au Bulletin des lois (5 août et 1^{er} novembre 1833), attestent l'efficacité et les avantages de

SIROP DE JOHNSON

Qui guérit les PALPITATIONS, les TOUX, les RHUMES, l'ASTHME et les CATARRHES, en modérant l'action du COEUR, en calmant les NERFS et en agissant directement sur le SANG et sur les VOIES URINAIRES. 1, rue Caumartin, à Paris, et dans chaque ville. Au dépôt, chez les pharmaciens à Lyon, place des Terreaux; Simon, à Villefranche; Michel, à Beaujeu; Cuillerot, à Tarare; Amplepuis.